

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU 9 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 juillet, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, 1, rue de l'Ecole, sous la présidence de monsieur Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04-07-2025.

Etaient présents : Mes et Mrs Xavier PROUTEAU, Valérie JOLLY, André BEAUGENDRE, Laurent PREAULT, Frédéric GUILLON, Bruno GUILLET, Chrystelle PREAULT, Frédérique TEXIER, Dominique LEFRANC-DESMONS, Annabelle PICARD, Emmanuel VALOT et Sylvain GAUTIER

Étaient absentes et excusées mesdames Laëtitia CHATRY et Laetitia PIPAR

Monsieur Bruno GUILLET a été élu secrétaire de séance.

Le P.V. du 04-06-2025 a été approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Proposition de créer le poste de secrétaire général de mairie au grade d'attaché territorial
2. Achat du bâtiment et du fonds de commerce « ô copains d'abord »
3. Informations diverses

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES
DELEGATIONS PAR DELIBERATION DU 06-06-2020**

**Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations par
délibération du 06-06-2020**

Pour renoncer au droit de préemption sur la vente de biens sur la commune :

N°	Adresse du bien	parcelles	Nature du bien	superficie
IA0850552500007	9, rue des Charmes	AB 55	Maison individuelle	1 144 m ²

Signature des devis suivants :

Date	Entreprise	Objet	Montant T.T.C.
28-05-2025	Essentra Components de Roissy Charles de Gaule	Fourniture pour confection des étagères pour les archives	151.52 €
28-05-2025	Trichet de Venansault	Piquets pour la confection de barrière de	93.29 €

		protection des marronniers	
28-06-2025	Kiloutou de Mouilleron le captif	Location d'un climatiseur pour l'espace A'Capella car la climatisation était en panne	121.99 €

DELIBERATIONS PRISES

1- Proposition de création du poste secrétaire générale au grade « d'attaché territorial » et mise à jour du tableau des effectifs

Suite à l'inscription de l'agent secrétaire générale de mairie sur la liste d'aptitude au grade d'attaché territorial au titre de la promotion interne, il est proposé de créer le poste à partir du 10-08-2025 après la saisie de la vacance d'emploi au 10-07-2025 pour un mois. A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer le poste et met à jour le tableau des effectifs suivant :

filière	Date délibération création du poste ou modification du temps de travail	statut	Catégorie	fonction	grade	Service affectation	Durée hebdomadaire en h/minute	Poste budgétisé	Poste pourvu-occupé	Poste vacant
Administrative	09-07-2025	Titulaire	A	Secrétaire générale de mairie	Attaché	Administratif	35h	oui	oui	non
Administrative	02-12-2009	Titulaire	B	Secrétaire générale de mairie	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	Administratif	35H	non	non	oui
Administrative	03-09-2019	Titulaire	C	Agent d'accueil	Adjoint administratif	Administratif	31h52 et 3h08 de surveillance de cour d'école	Oui	Oui	Non
Technique	05-06-2018 et 02-10-2024	Titulaire	C	Agent polyvalent	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Technique Polyvalent	35h	oui	Oui	non
Technique	11-05-2022	Titulaire	C	Agent polyvalent espaces verts	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Espaces verts	35h	Oui	non	Oui

Technique	22-07-2020	Titulaire	C	Responsable cantine	Adjoint technique	Cantine garderie	14h41 cantine 8h30 garderie	oui	Oui	Non
Technique	10-01-2017 n° 6	CDI	C	Agent de garderie	Adjoint technique	garderie	5h41	oui	oui	Non
Technique	06-07-2021	Titulaire	C	Agent cantine et garderie	Adjoint technique	Cantine garderie	9h24 cantine 1h35 garderie	oui	Oui	non
Technique	22-07-2020	Titulaire	C	Agent d'entretien ménager des bâtiments : mairie	Adjoint technique	Entretien ménager des bâtiments	12h29	oui	Oui	non

2- Achat du fonds de commerce « ô copains d'abord » et du bâtiment situé au 1, rue des Vieux de la Vieille

La SAS LE PLANB a émis le souhait de céder à la commune le fonds de commerce ci-dessus moyennant le prix de 60 000 €

LA SARL VALONNE INVEST a émis le souhait de céder à la commune les murs dans lesquels est exploité ledit fonds de commerce moyennant le prix de 240 000 euros.

Lesquels prix sont payables comptant et les frais y afférents sont à la charge de la commune

Monsieur le maire propose que la commune se porte acquéreur de l'immeuble et du fonds de commerce pour maintenir ce dernier commerce de bar et restauration considérant qu'il y a un réel intérêt public local d'offre de commerce de proximité.

Ce bar restaurant est situé à LA CHAPELLE PALLUAU (Vendée) au 1, rue des Vieux de la Vieille dont la dénomination est « ô Copains d'abord » payable comptant. Les frais y afférents seront à la charge de la commune de LA CHAPELLE PALLUAU.

Une estimation des domaines a eu lieu et évalue le bien à 275 000 € prenant en compte une marge de négociation de plus ou moins 10% sur le montant.

De ce fait Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les conditions de la vente à établir avec les deux entités, propriétaires du bâtiment et du fonds de commerce, en se proposant de faire appel aux services de l'office notarial de Maître Catherine GAGNIER, notaire à Bellevigny (85170) 2, allée Pasteur afin de rédiger l'acte authentique de vente.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal donne tout pouvoirs à monsieur le maire pour signer tous actes, avant-contrats et faire toutes les formalités nécessaires en référence à ce dossier.

INFORMATIONS DIVERSES

1- Adhésion annuelle au Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (C.A.U.E.)

Considérant la rédaction de l'étude d'opportunité du centre bourg du 26-06-2024 par le C.A.U.E., Monsieur le maire a décidé de verser les 60 € de cotisation annuelle demandée pour une commune de moins de 1 500 habitants.

2- **Dysfonctionnement de la climatisation pour la location de l'espace A'capella pour un mariage des 27-28 et 29 juin**

Considérant :

- les conditions météo caniculaires
- le prix de location de l'espace A'Capella payé par les locataires : 1 800 €
- la location d'un climatiseur : 121.99 € mais qui n'a pas réussi à rafraichir le bâtiment
- la perte de 5 aimants : $2.28 \text{ €} * 5 = 11.40 \text{ €}$

Monsieur le maire a décidé de rembourser 900 € aux locataires pour les désagréments subis.

3- **Arrêt du yoga à la rentrée 2025 à l'espace A'Capella**

4- **Rapport sur l'évaluation des 2 marronniers place de l'église d'avril 2025 par monsieur Vincent DELLUS de La Roche Sur Yon**

Monsieur Vincent DELLUS a expertisé les marronniers

Les 2 marronniers sont en bon état phytosanitaire et mécanique.

Une intervention de taille d'entretien comprenant suppression de bois mort et sélection raisonnée parmi les rejets de restructuration, au niveau des anciennes coupes d'élagage, peut être programmée dans un délai de 2 ans.

Une amélioration des conditions de sol est recommandée :

- Possibilité de suppression définitive du stationnement
- Délimitation d'un périmètre de respect sur une surface de a minima 5 mètres de rayon à partir du tronc jusqu'à une dizaine de mètres idéalement.
- Possibilité d'un aménagement végétal au pied de l'arbre

Le rythme de suivi visuel par bureau d'étude spécialisé est de 5 ans.

Par vent fort, il est recommandé d'annuler toutes manifestations dans l'environnement.

5- **Fermeture secrétariat mairie suite à congés des secrétaires**

Samedi 26 juillet

Samedi 02 août

Samedi 09 août

Lundi 18 août :

Lundi 25 août :

Samedi 27 décembre

Lundi 29 décembre

COMPTE RENDU (C.R.) DES COMMISSIONS COMMUNALES – Communauté de Communes Vie et Boulogne (C.C.V.B.) et autres....

Commissions CCVB

- CR de la commission « développement durable et mobilité » par monsieur Laurent PREAULT
- CR de la commission « actions sociales : rapport CTG » par monsieur Sylvain GAUTIER
- CR de la commission « cycle de l'eau » par madame Frédérique TEXIER

Commissions communales

- CR de la « Commission Culture Associations Patrimoine Animations » C.C.A.P.A. par madame Valérie JOLLY

AGENDA

- Mercredi 27 août : Randonnée entre 2 rives
- Lundi 15 septembre : réunion annuelle CCVB à la Génétouze à 19h
- 04-10-2025 : 10 ans de la médiathèque

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

10-09 * 08-10 * 05-11 * 03-12

Séance levée à 21h20

Le maire : Xavier PROUTEAU

Le Secrétaire : Bruno GUILLET

